## CÉLÉBRORS AUTREMENT!



Dix personnes dans l'église



**Mains propres** 



Pas de contact physique



Accueillons l'Esprit-Saint!

## Nouvelles décisions sanitaires

Valables du lundi 26 octobre 2020 jusqu'à nouvel avis.

Chères paroissiennes, chers paroissiens,

Les messes sont célébrées tous les jours par vos prêtres, à vos intentions.

Par décision du Gouvernement, 10 personnes au maximum sont admises dans les églises, sauf pour les enterrements, où 30 personnes de la même famille seront admises.

A la fin de chaque messe, la Communion est distribuée aux fidèles qui désirent la recevoir, selon l'horaire indiqué sur la feuille des annonces.

Nous invitons les fidèles à méditer la Parole de Dieu à la maison et à venir communier aux heures fixées. Nous invitons également les fidèles à suivre les messes retransmises sur d'autres canaux et à se soucier des personnes isolées en les contactant par téléphone.

Prenez soin de Dieu, prenez soin de vous!

Les desservants

NB : la messe anticipée, le samedi soir, sera célébrée à Notre Dame du Marais et non pas à Sainte Catherine.



